



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Huissiers n°135-mars 2022

SALAIRES + 2 % AU 1^{er} MAI 2022 UNE AUMONE ACCORDEE PAR LE PATRONAT !

Depuis 2 ans, la CGT et les autres organisations syndicales attendaient du patronat une proposition d'augmentation des salaires. Pour rappel, le dernier accord salaires date de fin novembre 2019 pour une application au 1^{er} janvier 2020. Depuis, le collège employeurs a accepté de mettre ce point à l'ordre du jour de chaque réunion de négociation mais sans jamais nous faire de proposition, se cachant derrière la crise Covid.

En novembre 2021, le collège employeurs s'était engagé à nous faire une proposition d'augmentation mais là encore, ils ont invoqué la baisse d'activité des structures et nous ont tenu en haleine jusqu'au 8 mars 2022, date de la CPPNI ou le sujet des salaires était à l'ordre du jour.

La CGT a lancé la négociation en rappelant que l'INSEE prévoit un taux d'inflation +3,20 % à +3,50 % sur 2022 et que le SMIC a été réévalué 3 fois depuis janvier 2020 soit de +3,20%.

La CGT a aussi rappelé la flambée du prix du gaz, de l'électricité, des produits de premières nécessité et les dépenses contraintes qui plombent le budget des salariés de la profession. Pour toutes ces raisons, nous avons demandé une augmentation au moins égale à l'inflation soit +3,20%.

Les autres organisations syndicales de salariés ont préféré attendre la proposition du patronat.

Suite à une suspension de séance, le collège employeurs a proposé +2% à compter du 1^{er} mai 2022.

La CGT a indiqué qu'elle acceptait de signer pour +2% en prenant en compte la conjoncture économique des offices, mais elle a précisé que plus de 200 salariés de la branche ont subi des licenciements et que la nouvelle situation internationale qui se traduit aujourd'hui par une envolée des prix ne va pas améliorer le reste à vivre des salariés.

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux salariés de la branche de réclamer de véritables augmentations de salaires auprès de leurs employeurs et de rejoindre les manifestations qui se dérouleront partout en France.

Le 17 MARS 2022, TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES !

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deployment.fsetud@cgt.fr avec la mention « *Huissiers* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes